

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 novembre 2024 à 20h30

**Finances, Commande publique, Moyens**

**07 - Marché signalisation horizontale et verticale**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les contrats notifiés dans le cadre de l'actuel accord-cadre de fourniture et de mise en œuvre de signalisation horizontale (lot 1) et verticale (lot 2) ont été notifiés le 29 mars 2021. Ces marchés ont été conclus pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois 1 an, soit 4 ans toutes périodes confondues. La date de fin des prestations est fixée au 26 mars 2025.

De plus, les contrats notifiés dans le cadre de l'actuel accord-cadre de fourniture et de livraison de signalisation horizontale (lot 1) et verticale (lot 2) ont été respectivement notifiés les 12 et 9 avril 2021. Ces marchés ont été conclus pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois 1 an, soit 4 ans toutes périodes confondues. La date de fin des prestations est fixée au 11 et 8 avril 2025.

Les contrats arrivant à leur terme, une nouvelle procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offre ouvert (A00) en application des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

L'accord-cadre serait alloti comme suit :

Lot	Désignation
1	Fourniture et pose de signalisation horizontale et verticale
2	Fourniture de signalisation verticale
3	Fourniture de signalisation horizontale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Délibération n°2024/11/04/07 du 4 novembre 2024 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication

Le montant maximal de chaque lot, par an, est fixé tel qu'indiqué ci-dessous :

Lots	Intitulé	Montant maxi en euros HT / an	Montant maxi en euros HT (durée totale)
1	Fourniture et pose de signalisation horizontale et verticale	100 000.00 €	400 000.00 €
2	Fourniture de signalisation verticale	10 000.00 €	40 000.00 €
3	Fourniture de signalisation horizontale	40 000.00 €	160 000.00 €

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b>	<b>60.0</b>
<b>2-Valeur technique</b>	<b>30.0</b>
<i>2.1-La note méthodologique évaluée notamment en fonction des moyens humains mis à disposition pour l'exécution de la prestation (composition de l'équipe, compétences, expérience des intervenants, formation...) et des moyens matériels proposés pour l'exécution de la prestation</i>	10.0
<i>2.2- Qualité des matériaux évaluée au regard des échantillons et des fiches techniques remis à l'appui de l'offre</i>	10.0
<i>2.3- Délai de livraison (quelques soit la quantité commandée et le montant de la commande)</i>	10.0
<b>3-Performances en matière de protection de l'environnement :</b> évaluée au vu de la réduction de l'empreinte carbone (distance entre le lieu de fabrication et le lieu de livraison), des propositions afférentes au recyclage ou la revalorisation des panneaux et plaques déposés (pour les lots 1 et 3), au cycle de vie des panneaux et plaques posés (pour les lots 1 et 3) et à la réutilisation de matériaux	<b>10.0</b>

Afin d'obtenir le meilleur prix, le critère prix est évalué avec la méthode dite du « chantier masqué ». Le chantier masqué est un détail quantitatif estimatif non publié et non communiqué aux candidats qui permet d'évaluer le prix d'une commande fictive comportant les prestations énoncées au bordereau des prix unitaires (BPU) affectés de quantités. Pour se faire, la collectivité a établi plusieurs Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) reprenant des prestations fictives représentatives de l'accord-cadre.

La méthode de notation mise en œuvre est la suivante :

$$N_i = (P_m/P_i) * 60$$

$N_i$  : Note attribuée au soumissionnaire dont l'offre est analysée

$P_i$  : prix (total des 3 DQE) de l'offre analysée et prenant en compte le pourcentage de remise proposé par le soumissionnaire

$P_m$  : prix de l'offre (total des 3 DQE) la moins disante

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « finances, commande publique, moyens » du 16 octobre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 octobre 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/07 du 4 novembre 2024 à 20h30

Il est demandé au Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la pose de signalisation horizontale et verticale sur la commune de Vire Normandie,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la pose de signalisation horizontale et verticale sur la commune de Vire Normandie et tout document y afférent.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	3
Vote Pour	39	3
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/07 du 4 novembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 04

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 03

Nombre de membres absents : 07

Le 04 Novembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 29 Octobre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 29 Octobre 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LAURENT Fabrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception en date du 08/11/2024

014-200060176-20241108-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

Délibération n°2024/11/04/07 du 4 novembre 2024 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/07 du 4 novembre 2024 à 20h30